

Salon de l'Agriculture Aquitaine 2017 **CERTIFICAT SANITAIRE**

A délivrer dans les huit jours précédant la date d'ouverture du Salon.
A remettre par l'exposant aux agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Salon
lors de l'entrée des animaux dans l'enceinte du Salon.

ENTREE EXCLUSIVEMENT PORTE M
Les chevaux doivent être présentés au contrôle
avec leurs documents d'identification et de vaccination.

Je soussigné Vétérinaire sanitaire⁽¹⁾ / officiel⁽²⁾ à

certifie que les animaux de race
(nombre d'animaux en toutes lettres)

dont les signalements sont mentionnés au verso, que M.

demeurant à département

m'a présentés comme faisant partie de son exploitation :

I - Proviennent d'une exploitation :

A. Indemne depuis au moins 30 jours de toute manifestation clinique de maladies contagieuses de l'espèce.

II - Remplissent eux-mêmes les conditions suivantes :

- A. Être détenus en France depuis plus de 30 jours ⁽¹⁾.
- B. Être identifiés individuellement selon les dispositifs réglementaires en vigueur (articles L-212-9 et articles D-212-46 à D-212-54 du Code Rural).
- C. Ne présenter aucun signe clinique de maladie et sont exempts de parasites.
- D. Avoir été vaccinés ou être revaccinés contre la grippe équine :
- Primo-vaccination : deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps de 21 jours au moins et de 92 jours au plus ; la 2nde injection devra être réalisée au moins 10 jours avant le début du concours.
- Rappel annuel.
- E. Répondre aux conditions fixées aux articles 6 et 7 de l'arrêté du 3 mai 1994 relatif aux conditions de police sanitaire régissant les mouvements et les échanges intracommunautaires d'équidés.

III – Les animaux sont aptes à effectuer le transport prévu, conformément aux dispositions du règlement CE N°1/2005 du conseil

IDENTIFICATION DES ANIMAUX

NOM de la RACE	NUMERO NATIONAL D'IDENTIFICATION SIRE	NUMERO DE PUCE ELECTRONIQUE

DANS LE CAS D'UN TRANSPORT EFFECTUE PAR UN PROFESSIONNEL

Nom du transporteur : _____

Adresse : _____

Nom du destinataire : SALON de l'AGRICULTURE AQUITAINE - 33000 BORDEAUX LAC

N° d'immatriculation du véhicule : _____

N d'agrément : _____

Le transporteur
(signature - cachet)

NB – Le véhicule ne devra sortir de l'enceinte du Salon qu'après avoir été nettoyé et désinfecté.

Le transporteur Certifie que les animaux ont été chargés dans un véhicule préalablement nettoyé et désinfecté.	L'éleveur Certifie exact les renseignements fournis et s'engage à prévenir l'OS et l'organisateur en cas de problèmes sanitaires apparus après signature du présent certificat.
Signature du transporteur et Cachet	Signature de l'éleveur

Vu le Le Vétérinaire Sanitaire⁽¹⁾ / Vétérinaire Officiel⁽²⁾ Atteste les différents points du certificat sanitaire. <i>(signature)</i>	Contrôles effectués par l'organisateur <input type="checkbox"/> certificat présenté, complet et signé <input type="checkbox"/> vérification identification des équidés <input type="checkbox"/> présentation du livret <input type="checkbox"/> vaccination valide Signature de contrôleur :	Ces animaux ont été présentés au contrôle sanitaire Bordeaux, le Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations
--	---	--

(1) Pour les animaux originaires de France.

(2) Pour les animaux en provenance d'un état membre de l'Union Européenne ou d'un Pays Tiers autorisé.